

Contexte national

Depuis 1946, le Code de la sécurité sociale donne obligation aux caisses d'assurance maladie de proposer à l'assuré du régime général et aux membres de sa famille un examen de santé gratuit. Ces examens ont pour objectif de diminuer la morbidité et les handicaps qu'il est possible de prévenir, et de réduire les disparités des conditions de santé. Progressivement, pour remplir leurs missions, les organismes de sécurité sociale ont créé des centres d'examens de santé qui proposent des bilans de santé à leurs ayants droit. Ces centres sont gérés directement par les caisses ou par des organismes ayant passé une convention avec les organismes de sécurité sociale (essentiellement des associations loi 1901).

L'arrêté du 20 juillet 1992 marque un tournant dans la définition de la fonction de ces examens de santé et du rôle des centres qui les proposent. Le principe selon lequel « des examens périodiques de santé sont offerts à tout assuré et à ses ayants droit » est réaffirmé, mais il est précisé que ces examens doivent cibler en priorité des populations en marge du système de soins (et leurs ayants droit) : les inactifs de plus de 16 ans, les demandeurs d'emploi, les personnes affiliées à l'assurance personnelle (avant la mise en place de la couverture médicale universelle), les autres assurés inactifs, les retraités ou pré-retraités et les populations exposées à des risques particuliers menaçant leur santé.

Parmi cette population « prioritaire », une catégorie de « précaires » regroupe les chômeurs, les bénéficiaires du revenu minimum insertion ou d'un contrat emploi solidarité, les jeunes de 16 à 25 ans en insertion, et les personnes sans domicile fixe. Les centres d'examens de santé mènent ce travail de prévention en étroite collaboration avec divers partenaires impliqués dans l'insertion des personnes en situation précaire : missions locales, organismes de formation participant aux dispositifs d'insertion et associations assurant l'accompagnement social des populations les plus démunies. Cette démarche, nécessitant un accompagnement et une prise en charge globale médico-sociale des individus, est de plus en plus utilisée comme point d'appui menant vers l'insertion.

En 1999, dans les 82 centres présents en France métropolitaine, 483 000 personnes de 15 à 59 ans ont été examinées (dont 31% de « précaires »). Les jeunes (âgés de 16 à 24 ans) représentent environ 26% des consultants en situation de précarité, contre environ 12% des autres consultants du même groupe d'âge.

En 1993, la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts) a proposé des « recommandations pour les examens périodiques de santé » qui définissent le contenu (examens cliniques et biologiques recommandés en fonction de l'âge et du sexe du patient et des facteurs de risques) et la périodicité des examens. Les différents examens de santé permettent de détecter des problèmes dans de nombreux domaines : hygiène bucco-dentaire, gynécologie, audition, cholestérol, etc.

Les missions des centres d'examens de santé sont aujourd'hui élargies, puisqu'à côté de leurs missions traditionnelles d'assurer les bilans de santé, ils peuvent participer aux campagnes de dépistage, aux campagnes d'information et d'éducation sanitaire. Ils doivent également organiser une « activité de suite », c'est-à-dire donner les informations au médecin traitant, éventuellement orienter le patient.

En 1994, le Centre technique d'appui et de formation (Cetaf) est créé pour, notamment, harmoniser le recueil des données dans l'ensemble des centres d'examens de santé. La collecte d'informations auprès des consultants permet d'avoir une vision de leur état de santé, même si celle-ci n'est pas représentative de celle de l'ensemble de la population. En effet, les personnes reçues dans ces centres représentent moins de 2% de la population totale et il n'existe pas de centres d'examens de santé dans chaque département. Par ailleurs, une partie du public « précaire », population cible de ces centres, échappe à ce dispositif. Faute d'être connue des structures d'insertion sociale ou professionnelle qui travaillent en collaboration avec les centres d'examens de santé, cette population n'est pas invitée à réaliser ces examens de dépistage. D'autres structures, comme par exemple les centres d'accueil et de soins de Médecins du Monde, peuvent assurer ce rôle auprès de ces populations.

Situation en Bourgogne : Faits marquants

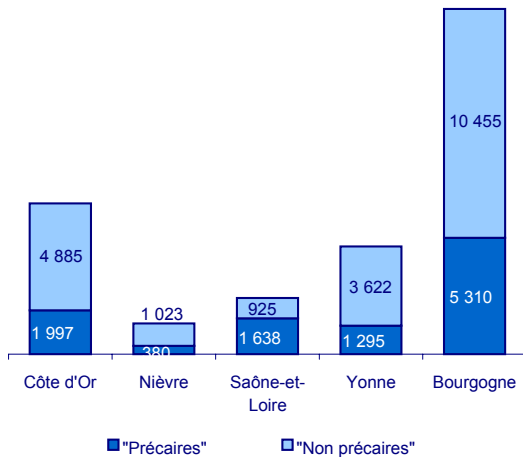
- On compte actuellement dans la région quatre centres d'examens de santé, un dans chaque département. Depuis 2003, le dernier créé dans la Nièvre permet d'éviter les déplacements au CES d'Auxerre qui étaient auparavant nécessaires. En Saône-et-Loire, un dispositif spécifique "Le Relais-Santé" a été mis en place par la CPAM. Il est plus particulièrement orienté vers les jeunes de 16-25 ans en situation de précarité.
- En 1999, les centres de la région (Nevers n'existant pas encore) ont reçu près de 15 800 Bourguignons de 16-59 ans pour un bilan de santé. Un tiers d'entre eux sont des consultants dits précaires. Les jeunes hommes âgés de 16 à 25 ans représentent près de la moitié des consultants masculins en situation de précarité (44% pour les jeunes femmes), contre 9% des autres consultants masculins du même groupe d'âge (12% des autres consultant(e)s).
- Les Centres d'examens de santé fournissent, entre autres, des informations sur le recours aux soins de ville et sur la santé des consultants. Les données mettent en évidence un moindre recours aux professionnels de santé et une moins bonne santé chez les consultants "précaires" par rapport aux "non précaires". Ainsi, respectivement 8% et 30% des consultants en situation de précarité, contre 2% et 16% des autres consultants, ont consulté moins d'une fois un médecin et un dentiste au cours de l'année antérieure. Par ailleurs, les consultants "précaires" sont proportionnellement plus nombreux à avoir une déficience visuelle non corrigée supérieure à trois dixièmes (23% contre 19% chez les consultants "non précaires") et à avoir des problèmes dentaires non soignés (57% ont une carie ou plus contre 34% chez les autres).

Définition

Publics dits "précaires"

Il s'agit des bénéficiaires du RMI, des jeunes de 16-25 ans en voie d'insertion, des chômeurs, et des ayants-droit de ces personnes.

Nombre de personnes "précaires" ou non de 16-59 ans accueillies dans les Centres d'examens de santé de Bourgogne en 1999



Sources : Centres d'examens de santé de la CNAMTS
Exploitation Fnors

Répartition (en %) des consultants de 16-59 ans selon l'âge, le sexe et qu'ils sont "précaires" ou non en Bourgogne en 1999

	Hommes		Femmes	
	"Précaires"	"Non précaires"	"Précaires"	"Non précaires"
16-25 ans	46,7	9,3	44,0	12,0
25-44 ans	33,0	47,3	36,6	46,1
45-59 ans	20,3	43,4	19,3	41,9

Sources : Centres d'examens de santé de la CNAMTS
Exploitation Fnors

Répartition (en %) des consultants bourguignons de 16-59 ans, selon le déficit visuel non corrigé, en 1998

Déficit >3/10	"Précaires"	22,9
	"Non précaires"	19,0
Déficit <3/10	"Précaires"	77,1
	"Non précaires"	81,0

Sources : Centres d'examens de santé de la CNAMTS
Exploitation Fnors

Répartition (en %) des consultants de 16-59 ans, selon la fréquence du recours au médecin généraliste par département, en 1999

	< 1 visite par an		1 visite ou plus par an	
	"Précaires"	Non précaires	"Précaires"	Non précaires
Côte d'Or	14,4	4,4	85,6	95,6
Nièvre	1,0	0,4	99,0	99,6
Saône-et-Loire	13,8	0,8	86,2	99,2
Yonne	34,8	20,0	65,2	80,0
Bourgogne	7,7	2,0	92,3	98,0

Sources : Centres d'examens de santé de la CNAMTS
Exploitation Fnors

Répartition (en %) des consultants de 16-59 ans selon la fréquence du recours au dentiste, en 1999

	< 1 visite par an		1 visite ou plus par an	
	"Précaires"	Non précaires	"Précaires"	Non précaires
Côte d'Or	27,3	13,9	72,7	86,1
Nièvre	28,9	16,1	71,1	83,9
Saône-et-Loire	30,7	17,6	69,3	82,4
Yonne	32,6	18,8	67,4	81,2
Bourgogne	29,8	16,1	70,2	83,9

Sources : Centres d'examens de santé de la CNAMTS
Exploitation Fnors

Répartition (en %) des consultants bourguignons de 16-59 ans, selon le nombre de caries observées, en 1999

Pas de carie	"Précaires"	43,0
	"Non précaires"	65,7
1 carie et plus	"Précaires"	57,0
	"Non précaires"	34,3

Sources : Centres d'examens de santé de la CNAMTS
Exploitation Fnors